

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2010

26 octobre 2006

SOMMAIRE

AGIFEP, Arbed Group Investors for Electronic Purchasing S.A., Luxembourg	96441	Interdent A.G., Luxembourg	96460
American Express Funds, Sicav, Luxembourg	96459	ION Investments, S.à r.l.	96439
AP Portland 2, S.à r.l., Luxembourg	96434	ION Investments, S.à r.l., Luxembourg	96439
AP Portland 4, S.à r.l., Luxembourg	96434	IP Drum Holding S.A., Luxembourg	96474
Atlas Maritime S.A., Luxembourg	96441	Ixos Holding S.A., Luxembourg	96453
B.T. Corporate Finance S.A., Luxembourg	96461	Lusmifin S.A., Luxembourg	96462
BE Finance, S.à r.l., Luxembourg	96476	Marlo S.A., Luxembourg	96460
Berlys Management, S.à r.l., Luxembourg	96461	Meursault S.A., Luxembourg	96479
Bill Boygroup S.A., Mamer	96477	Mosaïque Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	96452
Blackfriars Real Estate, S.à r.l.	96472	Net Object S.A., Schifflange	96463
Blanca S.A., Luxembourg	96453	New Florida, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	96472
Bookinvest Holding S.A., Luxembourg	96450	PIN Group A.G., Leudelange	96450
Bridgepoint Europe II Investments, S.à r.l., Luxembourg	96462	Richardson Investments (Castel Romano), S.à r.l., Luxembourg	96435
Celandine Investments S.A., Luxembourg	96468	Richardson Investments (Roermond) III, S.à r.l., Luxembourg	96435
Cenatel Invest, S.à r.l., Wiltz	96437	Richardson Investments Naples, S.à r.l., Luxembourg	96435
Ciminko S.A., Luxembourg	96474	Rodelux S.A.H., Luxembourg	96453
Continuum Media Partners S.A., Luxembourg	96452	Sauster, S.à r.l., Luxembourg	96456
Crown Properties S.A., Luxembourg	96477	Sauster, S.à r.l., Luxembourg	96459
CS, S.à r.l., Luxembourg	96472	Schellens Investments S.A., Luxembourg	96463
Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A., Bascharage	96480	Select Immo, S.à r.l., Wahl	96435
E.V.A.F. Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	96441	Shark Seamaster S.A., Luxembourg	96478
Euphoria, S.à r.l., Luxembourg	96439	SigmaKalon Luxco S.C.A., Munsbach	96463
Euphoria, S.à r.l., Luxembourg	96440	SigmaKalon Luxco S.C.A., Munsbach	96468
First Trust S.A., Luxembourg	96440	Somel S.A., Luxembourg	96473
Gerbil Corporation, S.à r.l., Luxembourg	96480	Stabilus Luxembourg 2 (d), S.à r.l., Luxembourg	96448
Gosselies S.A., Foetz	96473	Stabilus Luxembourg 2 (d), S.à r.l., Luxembourg	96450
Gosselies S.A., Foetz	96473	Sunu Assurances Holding S.A., Luxembourg	96471
Gruess et Transports A+S S.A., Colmar-Berg	96471	T-Comalux S.A., Crauthem	96475
Harrison & Cie 3, S.e.n.c., Luxembourg	96475	Tyack S.A., Luxembourg	96461
Hawk Group S.A., Luxembourg	96452	Vam Funds (Lux), Sicav, Luxembourg	96478
Hermes Investment Fund, Sicav, Luxembourg	96479	Visavis Editions S.A., Pétange	96476
Ibware S.A., Luxembourg	96440	Volefin S.A.H., Luxembourg	96451
Immotec S.A., Luxembourg	96451	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg	96450
Intels International Network S.A., Luxembourg	96462	World Fuel Services Finance Company, S.à r.l., Luxembourg	96434
Interchem International S.A., Luxembourg	96476		

96434

AP PORTLAND 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 74.496.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- Mr. Hans van de Sanden

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092698.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

AP PORTLAND 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 71.272.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- Mr. Hans van de Sanden

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092701.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

WORLD FUEL SERVICES FINANCE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 95.561.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société tenues en date du 25 août 2006 que:

- M. Georges Deitz, né le 8 juin 1958 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son domicile professionnel au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

a été élu gérant de catégorie B de la Société en remplacement de M. Jan Rottiers, né le 31 octobre 1964 à Naples (Italie), résidant au 20, rue Paul Medinger, L-2142 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit au 25 août 2006:

- M. Karel Herman Peters, gérant de catégorie A;
- M. Peter D. Tonyan, gérant de catégorie A;
- M. Georges Deitz, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092949.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

96435

RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.769.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 19 juin 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092059.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

RICHARDSON INVESTMENTS NAPLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 19 juin 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS NAPLES, S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092061.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.738.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 19 juin 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) III, S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092064.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

SELECT IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 22, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 118.730.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Axel Ruttiens, né à Saint-Josse-Ten-Nood, le 26 juillet 1965, demeurant à L-8838 Wahl, 22, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SELECT IMMO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wahl. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes transactions immobilières et toutes promotions immobilières.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Axel Ruttiens, prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-8838 Wahl, 22, rue Principale.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Axel Ruttiens, préqualifié.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant certifie que le présent acte a été signé date qu'en tête.

Signé: A. Ruttiens, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 juillet 2006, vol. 320, fol. 32, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 août 2006.

A. Holtz.

(991900.3/2724/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 août 2006.

CENATEL INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.

R. C. Luxembourg B 118.845.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Philippe Luc Bocquet, né à Belleville sur Saône (France), le 11 novembre 1957, demeurant à F-58210 Champlemy, rue de la Poste,

ici représenté par Monsieur Benoît De Bien, consultant, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Capellen, antérieurement aux présentes, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CENATEL INVEST, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet:

la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'alinéation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,00 EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cinq cent cinquante euros (550,00 EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par l'apport en nature de 2.492 actions sur 2.500 actions composant le capital social de la Société Anonyme SIMPLIFIEE CENATEL, dont le siège social est à F-69760 Limonest, 1, rue des Vergers, Parc d'Affaires Silic 5, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,00 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe Bocquet, prénommé, ci-dessus qualifié. La société sera valablement engagée par sa seule signature.

3.- Tous les engagements pris par Monsieur Philippe Bocquet au nom de la société en constitution antérieurement à la constitution sont repris par celle-ci.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ph. Bocquet, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 19 juin 2006, vol. 320, fol. 25, case 5. – Reçu 550 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 juin 2006.

A. Holtz.

(994153.4/2724/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 septembre 2006.

ION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.981.

Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 18 avril 2006

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au premier janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ION INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092257.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

R. C. Luxembourg B 70.981.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et LINKLATERS LOESCH (anciennement DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH (anciennement LOESCH & WOLTER)) en date du 29 août 2001 a été résilié avec effet à la date du dépôt du présent extrait.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ION INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092252.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

EUPHORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 118.191.

L'an deux mille six, le dix-huit août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société STARWAYS HOLDING INC, ayant son siège social à #1, Mapp Street - Belize City - Belize et enregistrée au Registrar of International Business Companies sous le numéro 53.862,

ici représentée par Monsieur Michel Vansimpson, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 25a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration générale délivrée le 24 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles en copie.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée EUPHORIA, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2006, en cours de publication au Mémorial.

- L'associée unique a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société en insérant un nouvel alinéa premier qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa 1^{er}.** La société a pour objet la construction et la commercialisation, aussi bien en gros qu'au détail, de véhicules automoteurs tant à deux, trois ou quatre roues; la réalisation d'études et de plans pour la mise en circulation de tels véhicules ainsi que la détention de brevets, marques de fabriques ou tous droits intellectuels portant sur les dits véhicules.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vansimpsen, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, vol. 155S, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

G. Lecuit.

(092662.3/220/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

EUPHORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 118.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

G. Lecuit.

(092663.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

IBWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 57.240.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration, réuni au siège de la prédite société le 26 juillet 2006, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. «Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer».

Pour extrait conforme

P. Brault

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092066.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

FIRST TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 80.068.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 30 mai 2006, que:

- le mandat d'administrateur de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Jean-Pierre Leburton, gérant de sociétés, ayant son adresse privée au 17, rue de Luxembourg, L-5760 Hassel, de Monsieur Pietro De Luca, directeur de sociétés, ayant son adresse privée au 16, rue Schafsstrachen, L-2510 Luxembourg, de Monsieur Victor Steichen, retraité, ayant son adresse privée au 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, de Monsieur Simone Strocchi, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 8 Via della Posta (Piazza Affari), I-20123 Milan, de Monsieur Elo Rozencwajg, administrateurs de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Monsieur Jean-Pierre Leburton, gérant de sociétés, ayant son adresse privée au 17, rue de Luxembourg, L-5760 Hassel ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092987.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

ATLAS MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.479.

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a démissionné en date du 1^{er} mars 2005, de son poste d'Administrateur au sein de la société ATLAS MARITIME S.A.

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a démissionné en date du 1^{er} mars 2005, de son poste d'Administrateur-Délégué au sein de la société ATLAS MARITIME S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092780.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

AGIFEP, ARBED GROUP INVESTORS FOR ELECTRONIC PURCHASING, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 83.006.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2005
tenue exceptionnellement le 29 juin 2006*

5. L'Assemblée générale prend acte du départ en retraite de Monsieur François Barone, administrateur. Elle décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Marc Oestreicher, avec adresse professionnelle au 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, administrateur en remplacement de ce dernier. Monsieur Oestreicher achèvera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2007.

Pour extrait conforme

M. Chamorro

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092782.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

E.V.A.F. LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 118.957.

STATUTES

In the year two thousand six, on the 25th day of August.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

E.V.A.F. LUXEMBOURG I, S.à r.l., a company incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyes in L-2636 Luxembourg,

hereby represented by Rolf Caspers, banker, residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 25 August 2006.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration

There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of E.V.A.F. LUXEMBOURG II, S.à r.l. (the «Company»), which shall be governed by the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

2.1. The object of the Company is the acquisition, administration and sale of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any se-

curities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2. With respect to the target entities, the Company shall generally seek to negotiate the terms of its investment with a view:

- to either taking a majority shareholding or negotiating appropriate minority shareholding protections, so as to actually add value to the target entities through its involvement in the management and the investment decisions of its target entities; these protections should include the right to approve significant decisions including capital expenditure, acquisitions and disposals, lending and borrowing, and senior management changes;
- to rendering from time to time and on demand of the target entities advisory services with regard to, e.g., management issues, networking with other market participants and financial planning;
- and to carrying out a detailed due diligence process with respect to the Company's potential target entities.

2.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.4. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board of managers.

2.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including, without limitation, entering into joint venture arrangements.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital

The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares

If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company.

No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of Shares

The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management

The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of share-

holders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers

Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least two days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

Resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or email.

Art. 10. Representation - Authorised signatories

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General meetings of shareholders

Art. 12. General meetings of shareholders

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter V.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 13. Financial year

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 14. Financial statements

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 16. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation**Art. 17. Dissolution**

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 18. Liquidation

Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Audit**Art. 19. Statutory auditor - External auditor**

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter VIII.- Governing law**Art. 20. Reference to Legal Provisions**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing parties hereby declare that they subscribe to the one hundred (100) shares representing the total subscribed share capital as follows:

E.V.A.F LUXEMBOURG I, S.à r.l., prenamed, 100 shares.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 12,500.- is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31st December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its managers for an unlimited period:

- a) Rolf Caspers, banker, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- b) Vincent de Rycke, banker, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- c) Tom Verheyden, banker, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2) The registered office is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

E.V.A.F LUXEMBOURG I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en voie de formalisation,

ici représenté par Monsieur Rolf Caspers, banquier, demeurant à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 août 2006.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre 1^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom et durée

Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée, sous la dénomination: E.V.A.F LUXEMBOURG II, S.à r.l. (ci-après la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

2.1. L'objet de la Société est l'acquisition, la gestion et la vente de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans des sociétés ou entreprises de quelque nature que ce soit et la gestion de telles participations. La société pourra, plus spécifiquement, acquérir par voie de souscription, d'achat ou d'échange, ou de toutes autres manières, des titres, des actions, ou autres titres de participation, des obligations, de bons, certificats de dépôt et autres instruments de créance et de façon plus générale, tous titres ou instruments financiers émis par un organisme privé ou public quelconque. Elle pourra participer à la mise en place, au développement, à la gestion et au contrôle de sociétés et entreprises de toute nature. Elle pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres titres de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. En ce qui concerne les entités susmentionnées, la Société négociera généralement les termes de son investissement en vue de:

- soit y prendre une participation majoritaire ou négocier des protections adéquates en cas de participation minoritaire, afin d'être en mesure d'influencer la gestion/direction des décisions d'investissement de ces entités. La protection en question devrait inclure: le droit d'approuver les décisions importantes concernant notamment les dépenses en capital, les acquisitions et les cessions, les prêts et les emprunts et les changements du senior management;

- fournir aux entités concernées des services de conseil en matière de questions portant sur la gestion, la mise en réseau avec d'autres acteurs du marché ainsi que la planification financière;

- mener à bien une analyse des procédures de due diligence en ce qui concerne les entités potentielles à acquérir.

2.3. La Société pourra effectuer toute forme d'emprunt, sans toutefois pouvoir faire appel à des fonds publics. Elle pourra émettre, uniquement par voie de placement privé, des notes, des obligations et des reconnaissances de dettes et toute autre forme de titres. La société pourra consentir des prêts de titres, y compris les sommes réunies par voie d'emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle pourra fournir des garanties et se porter garant en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société pourra également donner en gage, transférer, hypothéquer ou autrement donner des sûretés pour tout ou partie de ses actifs.

2.4. La Société pourra disposer librement et rétrocéder ses actifs selon les termes fixés par son conseil de gérance.

2.5. La Société pourra, de manière générale, employer toutes techniques et instruments en relation avec ses investissements, afin de les gérer de façon efficace et de les protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et contre tout autre risque.

2.6. La Société pourra réaliser toute opération financière ou commerciale et toute autre transaction relative à la propriété de biens meubles et immeubles, qui favorisera directement ou indirectement son objet social, y compris et sans limitation, conclure des arrangements de joint venture.

Art. 3. Siège social

Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales

S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Titre III.- Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins deux jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou email.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux chaque membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 12. Assemblées générales des associés

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 13. Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfiques - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution

La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 18. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII.- Vérification des comptes

Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 20. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Le comparant déclare qu'il souscrit les cent parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit, comme suit:

E.V.A.F LUXEMBOURG I, S.à r.l., précité, 100 parts sociales.

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- a) Rolf Caspers, banker, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- b) Vincent de Rycke, banker, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- c) Tom Verheyden, banker, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Le siège social de la société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Caspers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2006, vol. 920, fol. 47, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2006.

B. Moutrier.

(096301.3/272/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

STABILUS LUXEMBOURG 2 (D), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 88.831.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of the month of July.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 88 830

represented by M^e Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 25 July 2006 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of STABILUS LUXEMBOURG 2 (D), S.à r.l. (the «Company») having its registered office 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 88 831, incorporated by deed of the undersigned notary, on 30th August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Memorial») on 19th October 2002, number 1512. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time on 14th December 2004 published in the Memorial on 13 May 2005, number 447.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that the agenda of this meeting is as follows:

1. To reduce the current issued share capital of the Company of twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) by an amount of nineteen million Euro (EUR 19,000,000.-) (the «Reduction Amount»), to one million Euro (EUR 1,000,000.-), by means of cancellation of seven hundred sixty thousand (760,000) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and transfer to the freely distributable share premium and reserves.

2. Reduction of the amount currently booked in the legal reserve to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) (representing 10% of the new share capital) and allocation of the balance to a freely distributable share premium account.

3. Amendment of Article 5 of the Articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the sole member:

First resolution

The sole member resolved to reduce the corporate capital by an amount of nineteen million Euro (EUR 19,000,000), in order to reduce it from twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) to one million Euro (EUR 1,000,000.-), by cancellation of seven hundred sixty thousand (760,000) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and transfer to a freely distributable share premium account.

Second resolution

The sole member resolved to reduce the amount allocated to the legal reserve to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) (representing 10% of the new share capital) and to allocate the balance of one million and nine hundred thousand Euro (EUR 1,900,000.-) to a freely distributable share premium account.

Third resolution

The sole member resolved to amend the Article 5 of the Articles of Incorporation which now reads as follows:

«The capital of the Company is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, under the day named as the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is signed together with us, the notary, the present original deed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles are estimated at 2,300.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt septième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., une société constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 88 830

Représentée par M^e Philippe Prussen, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 juillet 2006 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare être le seul associé de STABILUS LUXEMBOURG 2 (D), S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 88 831, constituée par acte du notaire soussigné, le 30 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») le 19 octobre 2002, numéro 1512. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 14 décembre 2004, publié au Mémorial le 13 mai 2005, numéro 447.

La partie comparante déclara et requis le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduire le capital social émis actuel de la Société de vingt millions d'euros (20.000.000,-) d'un montant de dix neuf millions d'euros (EUR 19.000.000,-) (le «Montant de Réduction»), à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), par l'annulation de sept cent soixante mille (760.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

2. Réduction du montant actuel de la réserve légale à cent mille Euro (EUR 100.000,-) (représentant 10% du nouveau capital social) et attribution du solde à un compte de prime d'émission librement distribuable.

3. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique a décidé de réduire le capital social d'un montant de dix neuf millions d'euros (EUR 19.000.000,-), afin de le réduire de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), par l'annulation de sept cent soixante mille (760.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et transfert vers un compte de prime d'émission librement distribuable.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le montant alloué à la réserve légale à cent mille euros (EUR 100.000,-) (représentant 10% du nouveau capital social) et d'attribuer le solde s'élevant à un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-) à un compte de prime d'émission librement distribuable.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui se lit dorénavant comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci fut ajournée.

En vertu de quoi le présent acte notarié fut établi à Luxembourg, aux dates énoncées en début des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de la modification des statuts sont estimés à 2.300,- Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présentes minutes sont rédigées en anglais suivies d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite des présentes minutes la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Prussen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(092575.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

STABILUS LUXEMBOURG 2 (D), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 88.831.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43603 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

J. Elvinger.

(092576.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation volontaire).

Capital social: EUR 164.600,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.757.

DISSOLUTION

La liquidation de la société WATERFRONT, S.à r.l. (en liquidation) a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 juin 2006. La mise en liquidation ayant été décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 30 juin 2006.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de Alter Domus, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092814.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

PIN GROUP A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

H. R. Luxemburg B 111.151.

Der Delegierte des Verwaltungsrates der Gesellschaft stellt fest, dass gemäß beiliegendem Informationsschreiben der Gemeinde Leudelingen durch Beschlüsse des Leudelingener Gemeinderates vom 9. März 2006 und vom 18. Mai 2006 die Bezeichnung der Adresse Industriezone 28, am Bann, L-3372 Leudelingen in 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelingen abgeändert wurde.

Somit ist eine entsprechende Anpassung der Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft vorzunehmen.

Leudelingen/Luxembourg, den 14. August 2006.

PIN GROUP A.G.

G. Thiel

Delegierter des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093175.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

BOOKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 32.062.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 juin 2006

4. Le nombre de postes d'Administrateurs est porté de 3 à 4 M. Fons Mangan, réviseur d'entreprises, né à Ettelbruck, le 17 juin 1958, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken est nommé, avec effet au 14 juillet 2006, nouvel Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009;

5. Mme Karin Reuter-Bonnert, employée privée, née à Luxembourg, le 11 avril 1962, demeurant à L-3332 Fennange, 5, rue des Champs est nommée, avec effet au 14 juillet 2006, nouvel Administrateur en remplacement de M. Jacques Mersch. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009;

6. M. Jean-Hugues Antoine, comptable, né à Arlon, le 18 juin 1974, demeurant à B-6810 Jamoigne, 19, rue du Faing est nommé, avec effet au 14 juillet 2006, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009;

8. Le siège social de la Société est transféré, avec effet au 14 juillet 2006, du 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093233.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

IMMOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 87.130.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 26 juillet 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire de IMMOTEC S.A. (la société) tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., T.C.G. GESTION S.A. et CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. en qualité d'administrateur, les trois sociétés ayant leur siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat, leur fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2010;

- de nommer CAS SERVICES S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2010.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093256.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

VOLEFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.822.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 2006

- Les démissions de Madame Elke Dosch, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

VOLEFIN S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093263.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

96452

MOSAÏQUE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 103.939.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 16 février 2006:

- Ancienne situation associé:

Monsieur Philip Clive Blows, Aldebaren, Le Coudre, GY7 9HX St. Peters, Guernsey,
propriétaire de 100 parts sociales,

- Nouvelle situation associés:

Monsieur Philip Clive Blows, Aldebaren, Le Coudre, GY7 9HX St. Peters, Guernsey	67 parts sociales
Monsieur Mustak Musa, Calle Fatiga 72, Sotogrande, Cadiz, Espagne	33 parts sociales
Total	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour MOSAÏQUE LUXEMBOURG, S.à r.l.
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093276.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

HAWK GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 108.359.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 20 juillet 2006 que:

- Election d'un nouvel Administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

M. Egbert Diehl, CFO C.A.T. OIL AG, Baden/Osterreich et Geschäftsführender Gesellschafter DIEHL CONSULT HAMBURG, GmbH, domicilié au 435 Eibchausee D-22609 Hamburg, né le 24 janvier 1942 à Tervuren, Bruxelles, Belgique.

- Renouvellement du mandat du commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093288.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 97.457.

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 août 2006 que le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

P. Marx / B. Nasr

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093387.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.916.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Veuillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:
COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.
Le conseil d'Administration se compose comme suit:
- Monsieur Umberto Nacamuli, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour IXOS HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093292.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

RODELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.384.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:
Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Veuillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:
COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.
Le conseil d'Administration se compose comme suit:
- Monsieur René Emmanuel Paul Rentiers, Administrateur,
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour RODELUX S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093297.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

BLANCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg 118.961.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) ACTE CO LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 2) BIND CO LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Gina Tucci, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLANCA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de cinq millions trente et un mille euros (EUR 5.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de septembre à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. ACTE CO LIMITED, précitée	3.099 actions
2. BIND CO LIMITED, précitée	1 action
Total	3.100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Catégorie A:

a) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

b) Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, né le 16 avril 1971 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Catégorie B:

Monsieur Augusto Favaro, artisan, né le 11 juillet 1958 à Castelfranco Veneto (Italie), demeurant à Via Roma 147A, Villorba (TV), I-31020 Italie.

3. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Augusto Favaro, prénommé.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ALTER AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg B 110.675.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront d'une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Tucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, vol. 29CS, fol. 32, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 août 2006.

P. Bettingen.

(096579.3/202/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

SAUSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 115.507.

In the year two thousand six, on the eighth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II LP, with registered office at Alexander House, Victoria Road, 13-15, GY1 3ZD Guernsey, The Channel Islands, registered in the United Kingdom Companies' House, under the number LP 10773,

here represented by Mr Joost Tulkens, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 18th, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of SAUSTER, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on March 27th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1224 of June 24th, 2006;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to appoint as Managers of the Company, with effect as per the date of the present deed for an unlimited period:

- Mrs Denise Jane Fallaize, Company Director, born in Guernsey, on December 9th, 1963, residing at Le Campere, rue du Campere, St Peter, Guernsey GY7 9DA, Channel Islands;

- Mrs Naomi Nicola Truffit, Company Director, born in Guernsey, on April 22nd, 1976, with professional address at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD Channel Islands;

- Mrs Sharon Rose Alvarez-Masterton, Company Director, born in Guernsey, on January 1st, 1968, with professional address at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD Channel Islands;
- Mr Andrew William Guille, Company Director, born in Guernsey, on November 22nd, 1959, residing at Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU, Channel Islands.

Second resolution

The sole shareholder decides the creation of two groups of Managers, the Managers A and the Managers B and decides that:

The Managers A will be:

- Mrs Denise Fallaize;
 - Mrs Naomi Nicola Truffit;
 - Mrs Sharon Rose Alvarez-Masterton;
 - Mr Andrew Guille;
- prenamed.

The Managers B will be:

- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (The Netherlands), on September 5th, 1969, residing in B-6780 Hondelange (Belgium), 42, rue de la Biff;
- Mr Joost Johannes Tulkens, lawyer, born in Someren (The Netherlands), on April 26th, 1973, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L 2636 Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of association as follows:

«**Art. 12.** The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of Managers A and Managers B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B, except for matters of daily management and every matters not exceeding six thousand Euro (6,000.- EUR) for which the sole signature of a manager A or B is sufficient.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II LP, une société ayant son siège social à Alexander House, Victoria Road, 13-15, GY1 3ZD Guernsey, The Channel Islands, inscrite au register du Royaume-Unis (the United Kingdom Companies House), sous le numéro LP 10773,

ici représentée par Monsieur Joost Tulkens, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société SAUSTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1224 du 24 juin 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérants de la société, avec effet à dater du jour du présent acte pour une durée indéterminée:

- Madame Denise Jane Fallaize, administrateur de société, née à Guernsey, le 9 décembre 1963, demeurant à Le Campere, rue du Campere, St Peter, Guernsey GY7 9DA, Channel Islands;

- Madame Naomi Nicola Truffit, administrateur de société, née à Guernsey, le 22 avril 1976, avec adresse professionnelle au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Channel Islands;

- Madame Sharon Rose Alvarez-Masterton, administrateur de société, née à Guernsey, le 1^{er} janvier 1968, avec adresse professionnelle au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Channel Islands;

- Monsieur Andrew William Guille, administrateur de société, née à Guernsey, le 22 novembre 1959, demeurant à Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU, Channel Islands.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer deux groupes de gérants, les Gérants A et les Gérants B, et décide que:

Les Gérants A seront:

- Madame Denise Fallaize,
 - Madame Naomi Nicola Truffit,
 - Madame Sharon Rose Alvarez-Masterton,
 - Monsieur Andrew Guille,
- prénommés.

Les Gérants B seront:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas), le 5 septembre 1969, demeurant à B-6780 Hondelange (Belgium), 42, rue de la Biff;

- Monsieur Joost Johannes Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas), le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de Gérants A et de Gérants B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, à l'exception des matières qui concerne la gestion journalière de la société et toute matière n'excédant pas le montant de six mille euros (6.000,- EUR) pour lesquelles la seule signature d'un Gérant A ou d'un Gérant B sera suffisante.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Tulkens, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, vol. 155S, fol. 1, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

G. Lecuit.

(096951.3/220/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

SAUSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 115.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

G. Lecuit.

(096952.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

AMERICAN EXPRESS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.216.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2006 a décidé de nommer Monsieur Joseph Hardiman en tant qu'administrateur et de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs John Calverley, Robert M. Friedman, Jean-Claude Wolter, et John Banks.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Joe Hardiman

Chief Operating Officer, AMERICAN EXPRESS BANK, Global Investment Services, 3 World Financial Center, 200 Vesey Street, 22nd Floor, New York, NY-10285, Etats-Unis;

Monsieur John Calverley

Chief Economist and Strategist, AMERICAN EXPRESS BANK LTD., Private Banking Marketing, 60 Buckingham Palace Road, London SW1W 0RU, England;

Monsieur Robert M. Friedman

Executive Director, AMERICAN EXPRESS BANK, Global Investment Services, 3 World Financial Center, 200 Vesey Street, 22nd Floor, New York, NY-10285, Etats-Unis;

Monsieur Jean-Claude Wolter

Director of Companies, P.O. Box 83, L-2010 Luxembourg;

Monsieur John Banks

Managing Director, BRIDGEWATERS (IOM) LIMITED, Victoria House, 26 Victoria Street, Douglas, Isle of Man IM1 2LE.

L'Assemblée du 28 juillet 2006 a aussi décidé de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de ERNST & YOUNG S.A. pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour AMERICAN EXPRESS FUNDS, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093344.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

INTERDENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 71.491.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 26 juillet 2006 a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Gérard Birchen, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Veillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour INTERDENT A.G.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093299.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

MARLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 103.942.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2006

L'assemblée décide de transférer le siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'assemblée révoque le Conseil d'Administration, à savoir la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., la société T.C.G. GESTION S.A., ainsi que la société CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., et démet la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de ses fonctions d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes, à savoir C.A.S. SERVICES S.A., avec effet immédiat.

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Pierre Schill, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Madame Karin Geitlinger-Voigt, née le 10 juin 1943 à Wittenberg (D), demeurant Eichelscheider Strasse 46 à D-66121 Homburg;

- Monsieur Manfred Weisbrodt, né le 27 janvier 1939 à Erbach (D), demeurant Bernwardstrasse 41 à D-66123 Homburg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de nommer Monsieur Pierre Schill aux fonctions d'administrateur-délégué.

L'assemblée appelle aux fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Extrait du conseil d'administration du 18 juillet 2006

Monsieur Pierre Schill est nommé administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093476.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

96461

B.T. CORPORATE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue H. Heine.
R. C. Luxembourg B 65.271.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 juillet 2006 à 9.00 heures

Après discussion pleine et entière, les membres du Conseil d'Administration ont décidé:

Résolutions

1. D'annuler tous les pouvoirs de signature individuelle accordés à

- M. Giovanni Bocchi, adresse professionnelle 8, rue H. Heine, L-1720 Luxembourg,
 - M. Michel Bourkel, adresse professionnelle 8, rue H. Heine, L-1720 Luxembourg,
 - M. Nico Hoffeld, adresse professionnelle 8, rue H. Heine, L-1720 Luxembourg,
 - Mme Anique Klein-Bourkel, adresse professionnelle 8, rue H. Heine, L-1720 Luxembourg,
- le 7 avril 2004 par décision du conseil d'administration,

et accordés à,

- Mme Patrizia Bocchi, adresse professionnelle 8, rue H. Heine, L-1720 Luxembourg. Le 30 août 2005 par décision du conseil d'administration.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été close à 9h30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093329.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

TYACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.590.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 avril 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers et Monsieur Gianluca Ninno ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.
- Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume, L-2522 Luxembourg, et Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg ont été nommés administrateurs. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093489.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

BERLYS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.431.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 27 juin 2006

Le mandat des Gérants B venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Signatures

Le Conseil de Gérance

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093556.6//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

96462

LUSMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 105.294.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 mai 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers et Monsieur Gianluca Ninno ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de catégorie B.
- Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume, L-2522 Luxembourg et Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg ont été nommés administrateurs de catégorie B.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093504.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.098.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance tenu à l'adresse du siège social le 7 août 2006 à 17.00 heures

Résolution

Le Conseil de gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2006.

Pour extrait conforme

K. Segers / HALSEY, S.à r.l.

Gérante / Gérant

- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00482. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093525.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

INTELS INTERNATIONAL NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.951.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Valeri Guerman, demeurant 27, s 1AG u/Porovka à RUS-103062 Moscou, de Monsieur Aleksandr Korchminskiy, demeurant au 12 Im Eichwald à D-69126 Heidelberg et de Monsieur Andrej Sadovski, demeurant 27, s 1AG u/Porovka à RUS-103062 Moscou, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093541.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

SCHELLENS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 95.128.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs Joseph Mayor, Marjoleine van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093526.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

NET OBJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.
R. C. Luxembourg B 58.253.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 19 août 2006

L'Assemblée générale entérine les décisions suivantes:

Démissions:

1) avec effet au 1^{er} août 2006, démission de Monsieur Kazantzis Jean, domicilié 8/6, rue Bois des Raves à B-7110 Houdeng-Goegnies, de son poste d'administrateur;

2) avec effet au 1^{er} août 2006, démission de Monsieur Salibba Roberto, domicilié 61, rue Evence à B-7134 Péronnes lez Binche;

3) avec effet au 1^{er} août 2006, démission de Monsieur Kazantzis Jean, ci-dessus préqualifié, de son mandat d'Administrateur-délégué.

Nominations:

1) avec effet au 1^{er} août 2006, nomination de Monsieur Furio André, domicilié 8/6, rue Bois des Raves à B-7110 Houdeng-Goegnies, en qualité d'administrateur;

2) avec effet au 1^{er} août 2006, nomination de Monsieur Furio Sylvain, domicilié 50, rue Victor Hugo à F-94300 Maison Alfort, en qualité d'administrateur;

3) avec effet au 1^{er} août 2006, nomination de Monsieur Furio André, ci-dessus préqualifié, au poste d'Administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Kazantzis Jean, avec les mêmes pouvoirs.

L'Assemblée générale donne pouvoir à Monsieur Furio André pour effectuer toutes les démarches de publication ou à tout mandataire désigné par lui.

Luxembourg, le 19 août 2006.

Pour extrait conforme
J. Kazantzis / A. Furio

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07290. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093535.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

SigmaKalon LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 90.056.

In the year two thousand six, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Philippe Thiebaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of the manager (the Manager) of SigmaKalon LUXCO, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, Parc d'Activité am Syrdall in L-5365 Munsbach, Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register with the number B 90.056 (the Company),

pursuant to the resolutions of the Manager dated 17 July 2006 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, representing the Manager of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 14 November 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° - 1823 of 31st December 2002 and of which the articles of association have been amended several times and for the last time on 27 June 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

2. Article 6.1 first paragraph of the Articles reads as follows:

«The Company has a subscribed capital of EUR 67,971.25 (sixty-seven thousand nine hundred and seventy-one Euro and twenty-five cents), represented by 22,361 (twenty-two thousand three hundred and sixty-one) Class A Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,579 (nine thousand five hundred and seventy-nine) Class B Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,611 (nine thousand six hundred and eleven) Class C Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,627 (nine thousand six hundred and twenty-seven) Class D Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,065 (one thousand and sixty-five) Class F Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,065 (one thousand and sixty-five) Class G Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,050 (one thousand fifty) Class H Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, and by 19 (nineteen) Management Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each.»

3. Article 6.13 of the Articles reads as follows:

«In addition to the subscribed capital, the Manager is authorised to increase the subscribed capital by up to EUR 1,706,560 (one million seven hundred and six thousand five hundred and sixty Euro) represented by:

(a) 1,313,522 (one million three hundred and thirteen thousand five hundred and twenty-two) «Class A Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(b) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) «Class B Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(c) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) «Class C Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(d) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) «Class D Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(e) 43,296 (forty-three thousand two hundred and ninety-six) «Class E Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the conversion of any Class B, Class C, Class D, Class F, Class G, Class H Ordinary Shares in accordance with their terms;

(f) 935 (nine hundred and thirty-five) «Class F Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(g) 935 (nine hundred and thirty-five) «Class G Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(h) 950 (nine hundred and fifty) «Class H Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

During a period beginning the 29 July 2005 and finishing five year after this date, the Manager is authorised to increase in one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager, the present article is, as a consequence to be adjusted.»

4. The Manager of the Company, in the Resolutions on 17 July 2006, resolved inter alia:

(i) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 112.50 (one hundred and twelve Euro and fifty cents) so as to raise it from its present amount of EUR 67,971.25 (sixty-seven thousand nine hundred and seventy-one Euro and twenty-five cents) to EUR 68,083.75 (sixty-eight thousand eighty-three Euro and seventy-five cents) by way of the creation and issuance of 30 (thirty) Class F Ordinary Shares, 30 (thirty) Class G Ordinary Shares and 30 (thirty) Class H Ordinary Shares of the Company, each with a par value of EUR 1.25 per share (the New Shares), to certain executives of the group of companies to which the Company belongs (the Subscribers), the New Shares having been subscribed for by the Subscribers as detailed in the Resolutions;

(ii) to set the date on which the share capital increase is to become effective on the date on which the payment in full of the subscription price of the New Shares is made by the Subscribers;

(iii) that the share capital increase shall be recorded by way of a notarial deed at which occasion, inter alia, proper evidence of the subscriptions and payments of the New Shares is given to the undersigned notary;

(iv) to waive, for the purpose of the above share capital increase and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares; and

(v) to appoint and empower, with full power of substitution, any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, acting severally and individually under his/her sole signature, to appear as the representative of the Manager of the Company before the undersigned notary to acknowledge the payment up in full of the of 30 (thirty) Class F Ordinary Shares, 30 (thirty) Class G Ordinary Shares and 30 (thirty) Class H Ordinary Shares of the Company and, therefore, to record the above share capital increase, to amend the Articles of the Company, to amend the share register of the Company and to do any and all formalities which may be necessary and proper in connection therewith.

5. The 30 (thirty) Class F Ordinary Shares have been subscribed and paid up at a price of EUR 419.11 (four hundred and nineteen Euro and eleven cents) per share, the 30 (thirty) Class G Ordinary Shares have been subscribed and paid up at a price of EUR 57.96 (fifty-seven Euro and ninety-six cents) per share and the 30 (thirty) Class G Ordinary Shares have been subscribed and paid up at a price of EUR 18.20 (eighteen Euro and twenty cents) per share.

6. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the total sum of EUR 14,858.10 (fourteen thousand eight hundred and fifty-eight Euro and ten cents) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who confirms this.

7. The contributions in cash so made in an aggregate amount of EUR 14,858.10 (fourteen thousand eight hundred and fifty-eight Euro and ten cents) to the Company are allocated to (i) the nominal share capital account of the Company for an amount of EUR 112.50 (one hundred and twelve Euro and fifty cents) and to (ii) the share premium account of the company for an amount of EUR 14,745.60 (fourteen thousand seven hundred and forty-five Euro and sixty cents).

8. As a consequence of the share capital increase of the Company, the first paragraph of article 6.1 of the Articles is amended so as to have the following wording:

«**6.1. Subscribed Capital.** The Company has a subscribed capital of EUR 68,083.75 (sixty-eight thousand eighty-three Euro and seventy-five cents), represented by 22,361 (twenty-two thousand three hundred and sixty-one Euro) Class A Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,579 (nine thousand five hundred and seventy-nine) Class B Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,611 (nine thousand six hundred and eleven) Class C Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,627 (nine thousand six hundred and twenty-seven) Class D Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,095 (one thousand and ninety-five) Class F Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,095 (one thousand and ninety-five) Class G Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,080 (one thousand and eighty) Class H Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each, and by 19 (nineteen) Management Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25) each.»

9. As a consequence of the share capital increase of the Company, article 6.13 of the Articles is amended so as to have the following wording:

«**Art. 6.13. Authorised capital.** In addition to the subscribed capital, the Manager is authorised to increase the subscribed capital by up to EUR 1,706,447.50 (one million seven hundred and six thousand four hundred and forty-seven Euro and fifty cents) represented by:

(a) 1,313,522 (one million three hundred and thirteen thousand five hundred and twenty-two) «Class A Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(b) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) «Class B Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(c) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) «Class C Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(d) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) «Class D Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(e) 43,296 (forty-three thousand two hundred and ninety-six) «Class E Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the conversion of any Class B, Class C, Class D, Class F, Class G, Class H Ordinary Shares in accordance with their terms;

(f) 905 (nine hundred and five) «Class F Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(g) 905 (nine hundred and five) «Class G Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(h) 920 (nine hundred and twenty) «Class H Ordinary Shares» with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

During a period beginning the 29 July 2005 and finishing five year after this date, the Manager is authorised to increase in one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager, the present article is, as a consequence to be adjusted.»

Costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,000.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinquième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe Thiebaud, juriste, de résidence à Luxembourg,

agissant comme le mandataire du gérant (le Gérant) de SigmaKalon LUXCO, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité am Syrdall à L-5365 Munsbach, Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.056 (la Société), en vertu des résolutions du Gérant datées du 17 juillet 2006 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des Résolutions dûment signé, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, représentant le Gérant de la Société, suite aux résolutions, a requis le notaire d'acter de ce qui suit:

1. La Société a été constituée suite à un acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, le 14 novembre 2002, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N^o - 1823 du 31 décembre 2002 dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 27 juin 2006 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

2. L'article 6.1 premier paragraphe des Statuts stipule:

«La Société a un capital souscrit de EUR 67.971,25 (soixante-sept mille neuf cent soixante et onze euros et vingt-cinq cents), représenté par 22.361 (vingt-deux mille trois cent soixante et une) Actions Ordinaires de Classe A avec une valeur nominale de 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, par 9.579 (neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf) Actions Ordinaire de Classe B avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents), par 9.611 (neuf mille six cent onze) Actions Ordinaire de Classe C avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents), par 9.627 (neuf mille six cent vingt-sept) Actions Ordinaire de Classe D avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents), par 1.065 (mille soixante-cinq) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) chacune, par 1.065 (mille soixante-cinq) Actions Ordinaires de Classe G avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) chacune, par 1.050 (mille cinquante) Actions Ordinaires de Classe H avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) chacune et par 19 (dix-neuf) Actions de Gérance avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq cents).»

3. L'article 6.13 des Statuts stipule:

«En plus du capital souscrit, le Gérant est autorisé à augmenter le capital souscrit dans la limite de EUR 1.706.560 (un million sept cent six mille cinq cent soixante euros), représenté par:

(a) 1.313.522 (un million trois cent treize mille cinq cent vingt-deux) «Actions Ordinaires de Classe A», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(b) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) «Actions Ordinaires de Classe B», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(c) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) «Actions Ordinaires de Classe C», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(d) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) «Actions Ordinaires de Classe D», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(e) 43.296 (quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-seize) «Actions Ordinaires de Classe E», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, qui sont réservées pour être émises lors de la conversion de chaque Action Ordinaire de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe F, de Classe G, de Classe H conformément à leurs conditions;

(f) 935 (neuf cent trente-cinq) «Actions Ordinaires de Classe F», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(g) 935 (neuf cent trente-cinq) «Actions Ordinaires de Classe G», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(h) 950 (neuf cent cinquante) «Actions Ordinaires de Classe H», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

Pendant une période de cinq ans à compter du 29 juillet 2005, le Gérant sera autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé par la Société. Ces actions nouvelles seront souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles, tel que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvelles sera accepté par numéraire ou par des actifs

autres que numéraires. A moins que les actionnaires en aient décidé autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou partiellement, il est expressément autorisé à restreindre ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou partiellement au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, la présente disposition sera modifiée en conséquence.»

4. Le Gérant de la Société, dans les Résolutions du 22 juin 2006, a résolu inter alia:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 112,50 (cent douze euros et cinquante cents) de sorte qu'il soit augmenté de son présent montant de EUR 67.971,25 (soixante-sept mille neuf cent soixante et onze euros et vingt-cinq cents) à EUR 68.083,75 (soixante-huit mille quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze cents) par la création et l'émission de 30 (trente) Actions Ordinaires de Classe F, 30 (trente) Actions Ordinaires de Classe G et de 30 (trente) Actions Ordinaires de Classe H de la Société avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action (les Nouvelles Actions) à certains cadres du groupe de sociétés à auquel la Société appartient (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions ayant été souscrites par les Souscripteurs de la façon décrite dans les Résolutions;

(ii) de fixer la date à laquelle l'augmentation de capital social devient effective à la date à laquelle le paiement du prix de souscription des Nouvelles Actions est faite par les Souscripteurs;

(iii) que l'augmentation de capital sera enregistrée par un acte notarié, à l'occasion duquel la souscription et la libération des Nouvelles Actions sont dûment prouvées vis-à-vis du notaire soussigné;

(iv) de supprimer, pour les besoins d'augmentation de capital social mentionnés ci-dessus et en concordance avec l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et les Statuts, les droits de souscription préférentielle des actionnaires existants de la Société concernant les Nouvelles Actions; et

(v) de nommer et donner pouvoir, avec pouvoir de substitution, à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, agissant ensemble ou seuls sous leur signature unique, de comparaître en tant que mandataire du Gérant de la Société par-devant le notaire soussigné, afin d'acter la libération des 30 (trente) Actions Ordinaires de Classe F, 30 (trente) Actions Ordinaires de Classe G et des 30 (trente) Actions Ordinaires de Classe H de la Société et, par conséquent, d'enregistrer l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, de modifier les Statuts de la Société, de modifier le registre d'actionnaires de la Société et de s'occuper de toutes les formalités nécessaires en relation avec ce qui précède.

5. Les 30 (trente) Actions Ordinaires de Classe F ont été souscrites et libérées pour un montant de EUR 419,11 (quatre cent dix-neuf euros et onze cents) par action, les 30 (trente) Actions Ordinaires de Classe G ont été souscrites et libérées pour un montant de EUR 57,96 (cinquante-sept euros et quatre-vingt-seize cents) par action et les 30 (trente) Actions Ordinaires de Classe G ont été souscrites et libérées pour un montant de EUR 18,20 (dix-huit euros et vingt cents) par action.

6. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en numéraire par les Souscripteurs, la somme totale de EUR 14.858,10 (quatorze mille huit cent cinquante-huit euros et dix cents) est à la disposition de la Société, preuve de cela ayant été donnée au notaire soussigné qui le confirme.

7. Les contributions en numéraire d'un montant total de EUR 14.858,10 (quatorze mille huit cent cinquante-huit euros et dix cents) faites à la Société sont affectées (i) au compte du capital social nominal de la Société pour un montant de 112,50 (cent douze euros et cinquante cents) et au (ii) compte de la prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 14.745,60 (quatorze mille sept cent quarante-cinq euros et soixante cents).

8. En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'article 6.1 des Statuts est modifié de telle manière à avoir la teneur suivante:

«**6.1. Capital Souscrit.** La Société a un capital souscrit de EUR 68.083,75 (soixante-huit mille quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze cents), représenté par 22.361 (vingt-deux mille trois cent soixante et une) Actions Ordinaires de Classe A avec une valeur nominale de 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, par 9.579 (neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf) Actions Ordinaire de Classe B avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents), par 9.611 (neuf mille six cent onze) Actions Ordinaire de Classe C avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents), par 9.627 (neuf mille six cent vingt-sept) Actions Ordinaire de Classe D avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents), par 1.095 (mille quatre-vingt-quinze) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) chacune, par 1.095 (mille quatre-vingt-quinze) Actions Ordinaires de Classe G avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) chacune, par 1.080 (mille quatre-vingts) Actions Ordinaires de Classe H avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) chacune et par 19 (dix-neuf) Actions de Gérance avec une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents).

9. En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'article 6.13 des Statuts est modifié de telle manière à avoir la teneur suivante:

«**6.13. Capital Autorisé.** En plus du capital souscrit, le Gérant est autorisé à augmenter le capital souscrit dans la limite de EUR 1.706.447,50 (un million sept cent six mille quatre cent quarante-sept euros et cinquante cents), représentés par:

(a) 1.313.522 (un million trois cent treize mille cinq cent vingt-deux) «Actions Ordinaires de Classe A», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(b) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) «Actions Ordinaires de Classe B», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(c) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) «Actions Ordinaires de Classe C», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(d) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) «Actions Ordinaires de Classe D», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(e) 43.296 (quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-seize) «Actions Ordinaires de Classe E», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, qui sont réservées pour être émises lors de la conversion de chaque Action Ordinaire de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe F, de Classe G, de Classe H conformément à leurs conditions;

(f) 905 (neuf cent cinq) «Actions Ordinaires de Classe F», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(g) 905 (neuf cent cinq) «Actions Ordinaires de Classe G», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(h) 920 (neuf cent vingt) «Actions Ordinaires de Classe H», d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

Pendant une période de cinq ans à compter du 29 juillet 2005, le Gérant sera autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé par la Société. Ces actions nouvelles seront souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles, tel que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvelles sera accepté par numéraire ou par des actifs autres que numéraires. A moins que les actionnaires en aient décidé autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou partiellement, il est expressément autorisé à restreindre ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou partiellement au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, la présente disposition sera modifiée en conséquence.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.000.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Ph. Thiebaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2006, vol. 437, fol. 82, case 5. – Reçu 148,58 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(096584.3/242/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

SigmaKalon LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 90.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(096585.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

CELANDINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 118.999.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526831, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 26 juillet 2006;

2) La société MORAINÉ CORP., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 26 juillet 2006.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CELANDINE INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 28 juillet 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 16 mai à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions.....	155
2) La société MORAINÉ CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions.....	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et, à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEOERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2006, vol. 537, fol. 55, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2006.

J. Seckler.

(097152.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

SUNU ASSURANCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 80.847.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Papa Pathé Dione, Dirigeant de sociétés, demeurant 48 ter rue Delerue à Saint-Maur des Fosses (France), de Monsieur Mohamed Bouamatou, Dirigeant de sociétés, demeurant à GBM BP 5558 Nouakchott (Mauritanie), de Monsieur Moulaye Bouamatou, Dirigeant de sociétés, demeurant à AGM BP 2141 Nouakchott (Mauritanie), de Monsieur Federico Roman, cadre supérieur d'assurances, demeurant 130, avenue des Marguerites à F-93370 Montfermeil et de Monsieur Papa Demba Diallo, administrateur de sociétés, demeurant 6, Passage Kleber Zola à Dakar (Sénégal) ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093545.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

GRUES ET TRANSPORTS A+S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R. C. Luxembourg B 118.620.

Réunion du Conseil d'Administration

Les soussignés:

1. Monsieur Léon Schackmann, entrepreneur, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 2, rue de Gilsdorf,

2. Monsieur Alex Arendt, serrurier, demeurant à L-7737 Colmar-Berg, 15, Zone Industrielle,

3. Monsieur Frank Arendt, ingénieur technicien, demeurant à L-7737 Colmar-Berg, 15, Zone Industrielle,

administrateurs de la société GRUES ET TRANSPORTS A+S S.A., avec siège à L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret, se sont réunis en conseil et nomment à l'unanimité Monsieur Léon Schackmann, susdit, administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature en ce qui concerne la gestion journalière.

Colmar-Berg, le 4 août 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093753.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

96472

CS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.383.

—
RECTIFICATIF

En date du 21 septembre 2005, l'associé unique MELITA INTERNATIONAL LTD, a cédé la totalité de ses 450 parts à FPC LTD (document enregistré le 7 juillet 2006, référence: LSO BS-03169).

En date du 22 septembre 2005, l'associé unique FPC LTD a changé sa dénomination en CONCERTO SOFTWARE INTERMEDIATE HOLDINGS, INC. (document enregistré le 7 juillet 2006, référence: LSO BS-03169).

En date du 15 juin 2006, l'associé unique CONCERTO SOFTWARE INTERMEDIATE HOLDINGS, INC. a changé sa dénomination en ASPECT SOFTWARE INTERMEDIATE HOLDINGS, INC. (document enregistré le 14 juillet 2006, référence: BS-05161).

En date du 26 juin 2006, l'associé unique ASPECT SOFTWARE INTERMEDIATE HOLDINGS, INC. a changé sa dénomination et sa forme juridique en ASPECT SOFTWARE INTERMEDIATE HOLDINGS LLC (document enregistré le 14 juillet 2006, référence: BS-05161).

En conséquence, ASPECT SOFTWARE INTERMEDIATE HOLDINGS LLC, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware est l'associé unique et le gérant unique de CS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093584.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

NEW FLORIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 42, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 110.654.

—
EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 3 août 2006, enregistré à Luxembourg- Société en date du 22 août 2006, réf: LSO CDT 06433.

L'assemblée générale extraordinaire sous seing privé des associés a décidé:

- de révoquer à compter du 3 août 2006 la démission de:

Madame Marilina Antunes, serveuse, demeurant à F-54190 Villerupt, 10, rue Joseph Ferry, de sa fonction de gérant technique;

- de nommer à compter du 3 août 2006 pour une durée indéterminée:

Madame Elisabete De Sousa Bento, serveuse, demeurant à L-4797 Linger, 66, rue de la Libération dans la fonction gérant technique;

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la prédite société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

Esch-sur-Alzette, le 28 août 2006.

A. Biel

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093596.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

BLACKFRIARS REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 100.066.

—
La convention de domiciliation signée entre BLACKFIRARS REAL ESTATE, S.à r.l. et GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., est annulée avec effet au 6 janvier 2006.

Pour BLACKFIRARS REAL ESTATE, S.à r.l.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093727.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

96473

GOSELIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 46.630.

L'assemblée générale du 28 avril 2006 a nommé administrateurs:

- Monsieur Dominique Busoni, Ottange,
- Monsieur Henri Grethen, Luxembourg,
- Monsieur Antoine Seck, Esch-sur-Alzette.

Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 29 août 2006.

Pour extrait conforme
GOSSLIES S.A.
A. Seck
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093647.4//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

GOSELIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 46.630.

L'assemblée générale du 28 avril 2006 a appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Annette Michels, licenciée en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 29 août 2006.

Pour extrait conforme
GOSELIES S.A.
A. Seck
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093647.5//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

GOSELIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 46.630.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 4 septembre 2006.

GOSELIES S.A.
A. Seck
Administrateur

(093638.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

SOMEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.345.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 27 juillet 2006 à 9 heures au siège social

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Pascale Mariotti, née le 27 avril 1975 à Mont Saint Martin en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 27 juillet 2006, M. Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont Saint Martin en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOMEL S.A., Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093706.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

CIMINKO, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 49.499.

L'assemblée générale du 30 mai 2006 a pris la résolution suivante:

En remplacement de l'administrateur défunt Monsieur Peter Vermeulen, l'assemblée nomme à l'unanimité comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale 2011 Monsieur Louis Peeters, retraité, né le 7 avril 1934 à B-Kermt, demeurant à Engstegenseweg 39 à B-3520 Zonhoven.

Les mandats des autres administrateurs:

- Monsieur Koen Peeters, administrateur de sociétés, né le 24 juillet 1962 à B-Hasselt, demeurant à B-3110 Rotselaar - 37, Catherinalaan;
 - Madame Ingrid Vermeulen, laborante, 24 avril 1962 à B-Bree, demeurant à B-3110 Rotselaar - 37, Catherinalaan; ainsi que le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Koen Peeters, prénommé,
- sont reconduits pour un terme de six ans jusqu'à l'assemblée générale 2011.

Le mandat de commissaire la société LUXREVISION, S.à r.l., établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 40.124) est reconduit pour un terme de six ans jusqu'à l'assemblée générale 2011.

Pour extrait sincère et conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour CIMINKO, Société Anonyme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093720.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

IP DRUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 107.840.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 27 juin 2006 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs pour une nouvelle période statutaire d'un an. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Helge Vilhelmsen, Certified public accountant demeurant 4 Wildenveybakker, N-0766 Oslo,
- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg,
- Madame Josiane Schmit, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg.

L'Assemblée décide de reconduire Martin A. Rutledge, 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142, en qualité de commissaire aux comptes de la société. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093810.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

HARRISON & CIE 3, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 118.375.

Extraits de l'acte modificatif des statuts de la Société en date du 27 juin 2006

Partner:

Mr Christopher Harrison, born in Watford, England on 26 February 1948, residing at Yew Tree Cottage, North Heath, Chieveley, Newbury, RG20 8UD, Berkshire, U.K., has contributed on 27 June 2006 to the Partnership Capital two hundred forty-nine thousand six hundred six Euro (EUR 249,606) in cash and shall acquire two hundred forty-nine thousand six hundred six (249,606) Partnership Interests.

Amount of the Partnership capital:

The capital of the Partnership is set at two hundred forty-nine thousand seven hundred seven Euro (EUR 249,707) represented by two hundred forty-nine thousand seven hundred seven (249,707) Partnership Interests with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Suit la version française de l'extrait de l'acte modificatif des statuts de la Société en date du 27 juin 2006:

Associé solidaire:

M. Christopher Harrison, né le 26 février 1948 à Watford (U.K.), résidant à Yew Tree Cottage, North Heath, Chieveley, Newbury, RG20 8 UD, Berkshire (U.K.) a contribué le 27 juin 2006 deux cent quarante-neuf mille six cent six Euro (EUR 249,606) en numéraire au Capital social et acquiert dès lors deux cent quarante-neuf mille six cent six (249,606) Parts Sociales.

Montant du capital social:

Le capital de la Société est fixé à deux cent quarante-neuf mille sept cent sept euros (EUR 249.707) représenté par deux cent quarante-neuf mille sept cent sept (249.707) Parts Sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, au mois d'août 2006.

PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED

Ch. Harrison

Dûment représentés par A. Barat

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07570. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093723.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

T-COMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Route de Hellange.

R. C. Luxembourg B 19.366.

Constatations lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2003

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Simontacchi Angelo et de Monsieur Cacciatori Alessandro sont venus à échéance lors de l'assemblée statutaire de l'an 2000.

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Simontacchi Angelo est venu à échéance lors de l'assemblée statutaire de l'an 2000.

Extrait des résolutions prises lors des assemblées générales extraordinaires du 14 avril 2003 et du 1^{er} août 2005 ainsi que lors du conseil d'administration du 14 avril 2003

- Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant à Leudelange est nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

- Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange, est nommé administrateur-délégué.

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.501, est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour T-COMALUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093742.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

96476

VISAVIS EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 30.611.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange déclare qu'une erreur matérielle s'est glissée dans un acte d'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2003 N° 892 concernant la valeur nominale de l'action, il y a lieu de lire 2,52 EUR par action au lieu de 2,50 EUR, en conséquence l'article 5 alinéa 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-), représenté par douze mille cinq cents actions (12.500) de deux virgule cinquante-deux euros (EUR 2,52) chacune.

Pétange, le 17 août 2006.

G. d'Huart

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093751.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

BE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 108.439.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance tenu à l'adresse du siège social le 7 août 2006 à 17.30 heures

Résolution

Le Conseil de gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2006.

Pour extrait conforme

K. Segers / HALSEY, S.à r.l.

Gérante / Gérant

- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00566. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093801.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

INTERCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.895.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le seize août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich,
agissant au nom et compte de:

Monsieur George Keith Hull, demeurant à Abaco (Bahamas), Green Turtle Cay,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Le prédit mandataire, agissant ès qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est le seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme INTERCHEM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 17.895,
constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 1980, publié au Mémorial C, numéro 302 du 30 décembre 1980,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 1986, publié au Mémorial C, numéro 289 du 15 octobre 1986.

Le capital a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mai 2000 dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 479 du 23 mai 2005.

Le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Dans la prédite publication, il était indiqué par erreur que le capital social était représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions. Il résulte toutefois de l'augmentation de capital en date du 21 juillet 1986 prémentionnée que le capital social était représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions. Le nombre des actions n'a pas été changé jusqu'à ce jour;

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2006, vol. 920, fol. 39, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2006.

F. Kessler.

(096915.3/219/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

CROWN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 40.323.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société CROWN PROPERTIES S.A., qui s'est tenue en date du 10 mars 2006 au siège social que:

L'Assemblée décide de nommer Madame Danielle Dieschburg, professeur, demeurant 8, rue des Romains, L-4974 Dipach aux fonctions d'administrateur de la société. Le mandat de Madame Danielle Dieschburg arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Monsieur Alain Tircher ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pouvoir à son remplacement par la nomination de Madame Anna Maria Davies Da Costa, employée de banque, demeurant au 70, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093833.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

BILL BOYGROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.570.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 24 août 2006 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24 août 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094578.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

VAM FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 107.134.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders held in Luxembourg on 22 June 2006

The meeting decided to appoint the following Directors and Auditors.

The Directors are:

- Mr Anthony Galliers-Pratt, Athol Street, St James's Chambers, GB-IM1 1JE Douglas, Isle of Man,
- Mr Peter John de Putron, Athol Street, St James's Chambers, GB-IM1 JE Douglas, Isle of Man,
- Mr Yves de Vos, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- Mr Benoni Dufour, 6, Grand-rue, L-3394 Roeser,
- Mr Hans Nikolaus Gerner, 5, rue Wangert, L-6393 Mensdorf,
- Mr Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The Auditors are:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The mandates of the Directors and the Auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and seven.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue en date du 22 juin 2006 à Luxembourg

L'assemblée décide d'élire les administrateurs et commissaire aux comptes.

Les administrateurs sont:

- M. Anthony Galliers-Pratt, Athol Street, St James's Chambers, GB-IM1 1JE Douglas, Isle of Man,
- M. Peter John de Putron, Athol Street, St James's Chambers, GB-IM1 1JE Douglas, Isle of Man,
- M. Yves de Vos, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- M. Benoni Dufour, 6, Grand-rue, L-3394 Roeser,
- M. Hans Nikolaus Gerner, 5, rue Wangert, L-6393 Mensdorf,
- M. Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

Le commissaire aux comptes est:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Y. de Vos / R. Moebus

Directors / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093812.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

SHARK SEAMASTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 59.312.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire à 8.45 heures le 27 avril 2006

1. L'assemblée générale confirme les mandats suivants:

- des administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Goldstein Daniel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Tettamanti Fulvio, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Van Eck Guillaume Cornelis, 33, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig;

- de l'administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- du commissaire aux comptes:

BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, R.C.S. B 49.018,
qui acceptent, pour l'exercice social 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094608.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

HERMES INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 113.228.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders held in Luxembourg on 31 July 2006

The meeting decided to appoint the following Directors and Auditors.

The Directors are:

- Mr Yves de Vos, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- Mr Hans Nikolaus Gerner, 5, rue Wangert, L-6393 Mensdorf,
- Mr Pol Kenens, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- Mr Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The Auditors are:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and the Auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and seven.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue en date du 31 juillet 2006 à Luxembourg

L'assemblée décide d'élire les administrateurs et commissaire aux comptes.

Les administrateurs sont:

- M. Yves de Vos, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- M. Hans Nikolaus Gerner, 5, rue Wangert, L-6393 Mensdorf,
- M. Pol Kenens, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- M. Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Y. de Vos / R. Moebus

Directors / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093816.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

MEURSAULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.901.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 11.00 heures le 24 avril 2006

Résolutions

L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2006 à savoir:

Administrateurs:

- Madame Anique Bourkel, adresse: 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- Monsieur Michel Bourkel, adresse: 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- Monsieur Fulvio Tettamanti, adresse: 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Administrateur-délégué:

Monsieur Michel Bourkel, adresse: 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

WILBUR ASSOCIATES LTD, adresse: 1, Rosenbergstrasse CH-8304 Wallisellen Zürich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094611.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

GERBIL CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 113.283.

—
Extrait de la résolution prise par les gérants/le gérant de la Société, datée du 7 août 2006

Le gérant de la Société a décidé en date du 7 août 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Le gérant de la Société fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 7 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093840.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.758.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 10 mai 2006 à Luxembourg que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an:

- Monsieur Jean-Michel Paumier, né le 26 juin 1966 à Tours, France, demeurant au 7, rue du Général Omar N. Bradley, L-1279 Luxembourg;

- Monsieur Steven Kiefer, né le 12 juillet 1963 à Michigan, USA, demeurant au 2, rue de l'Égalité, L-8319 Olm;

- Monsieur Sebastian Schilling, né le 26 avril 1963 à Essen, Allemagne, demeurant au 28, Kirschenbüngert, D-54311 Trierweiler-Sirzenich;

- Monsieur John Papin, administrateur, né le 24 août 1961, à New York, U.S.A., demeurant au 27, rue des Grands Chênes, F-57100 Thionville.

2. Le mandat de l'administrateur suivant n'est pas reconduit:

- Monsieur Jean Williamson, né le 4 septembre 1968, à Boulogne Billancourt, Hauts-de-Seine, France, demeurant au 3, rue Albert Lebrun, 54260 Longuyon, France.

3. Le mandat du réviseur d'entreprise DELOITTE S.A. n'est pas renouvelé.

4. La société ERNST AND YOUNG LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, dont le numéro d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés est le B 88.019, est nommée réviseur d'entreprises pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093869.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.
